

Patrice BESSAC
Maire de Montreuil

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité



Monsieur Jean-Marc MARIOTTI
Collectif d'habitants Montreuillois
"Chez François"
101 rue Parmentier
93100 MONTREUIL

Dossier suivi par : Alain MAILLARD
Directeur Général Adjoint
Tél : 01 48 70 69 00
email amaillard@montreuil.fr
Réf : PB/AM/EL/dd

Montreuil, le 30 mai 2016

Objet : Création du collège Boulevard de Chanzy

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 2 mai 2016 et je me suis assuré que le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis qui pilote cette opération, puisse vous répondre.

Je vous remercie vivement de l'intérêt que vous portez à la protection du parc des Guilands, site classé Natura 2000. Tout d'abord, je tiens à préciser que l'emprise du chantier du collège n'impacte évidemment pas directement le parc et la zone Natura 2000, dans tous les cas, dans ses parties déjà naturalisées.

Nous avons, comme vous, la préoccupation du respect de l'environnement, de la protection des espèces et nous nous assurons, dans le cadre de la procédure légale inhérente à cette construction, que nos obligations soient bien respectées et que le Conseil Départemental prenne ses responsabilités en la matière.

Je vous rappelle, à cet effet, que le terrain André Blain sur lequel sera construit le futur collège a fait l'objet d'une étude environnementale claire et transparente. Le Conseil Départemental, en réponse à l'Autorité Environnementale, s'est engagé à adopter des mesures d'accompagnement pour limiter le dérangement de la faune. Je vous rappelle que la commissaire-enquêteur, dans ses conclusions, a donné un avis favorable sans réserve et que la Ville, en tant que partenaire du Conseil Départemental, a évidemment regardé avec beaucoup d'attention ces conclusions.

Si je comprends vos préoccupations et votre désir de voir ce collège s'implanter sur un autre site, il s'avère que l'inventaire ZNIEFF que vous mentionnez n'est pas un classement réglementaire. La Ville de Montreuil n'aurait donc pas pu s'opposer légalement au choix du Conseil Départemental selon ce motif, et ce d'autant plus que cet inventaire fait d'ailleurs l'objet d'une analyse spécifique à la parcelle du projet dans la notice environnementale de la déclaration de projet soumise à l'enquête publique.

Afin de peser sur ce dossier, la mise en compatibilité du PLU, soutenue par la Ville et approuvée par le Conseil de territoire d'Est Ensemble porte sur une Orientation d'Aménagement et de Programmation, contraignante vis-à-vis du Département, obligeant au respect des éléments notamment paysagers et architecturaux propres à améliorer la transition entre les parties très urbanisées du Boulevard Chanzy et le parc des Guillands.

Le choix du terrain a fait suite à une étude de recherches foncières lancée par le Département. Ce terrain répond aux critères, à savoir une surface de 10 000 m² et un terrain dont le département est propriétaire. La Ville n'a pas été en mesure de proposer un autre terrain répondant au programme et livrable dans les délais impartis.

Nous partageons entièrement le constat du Conseil Départemental sur l'urgence, dans le cadre de la prospective scolaire, de construire un dixième collège dans ce secteur.


Aujourd'hui, les collèges existants à l'Ouest de Montreuil ne sont plus à même d'accueillir de nouveaux élèves. En effet, les établissements du Bas Montreuil (Eluard, Berthelot) ou environnants (Moulin, Marais de Villiers) atteignent ou dépassent tous leurs capacités d'accueil et les caractéristiques architecturales et foncières ne permettent pas d'envisager leur extension.

Le projet de collège répond à l'objectif de favoriser la réussite de l'ensemble des collégiens du secteur. Il accompagne le développement et la rénovation urbaine du Bas Montreuil, en contribuant à fournir à la population les équipements de proximité nécessaires. La réalisation du collège entend répondre également à la nécessité de rattraper un retard et d'améliorer les conditions d'enseignement et de renforcer l'attractivité de l'école publique. Pour la Ville de Montreuil, l'Education est une priorité et nous nous réjouissons donc de la construction de ce dixième collège.

Si je peux comprendre vos inquiétudes, je tiens à vous indiquer que la Ville de Montreuil a demandé à être associée et à pouvoir suivre les différentes étapes du projet.

Enfin, nous avons obtenu du Conseil Départemental qu'une réunion d'information, à l'attention des habitants de Montreuil, puisse être organisée rapidement afin de rassurer les habitants, notamment du quartier, et répondre à toutes leurs interrogations.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur**, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Patrice BESSAC
Maire de Montreuil



Montreuil.fr

HÔTEL DE VILLE
93105 MONTREUIL CEDEX
WWW.MONTREUIL.FR

331

ECOPLI

BAGNOLET CCT1
SEINE ST DENIS

08 06 16

133 EO 4W8523
CR80 930830

€ R.F.
000,65
LA POSTE
CP 595477

